

Communiqué de presse
du 30 avril 2008

Pas d'année blanche pour le CSFPT

Au lendemain du vote par le Sénat en première lecture du projet de loi sur la mobilité, de la publication du «Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique» et à la veille du renouvellement de toutes les instances paritaires des collectivités territoriales, le Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale poursuit ses travaux.

Réuni en séance plénière le 30 avril, sous la présidence de **Bernard Derosier**, député, président du conseil général du Nord, il avait à se prononcer sur quatre projets de textes réglementaires.

- Un nouveau projet de **décret dit d'homologie** entre corps de l'Etat et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale pour prendre en compte les évolutions statutaires, a reçu un avis défavorable avec aucun vote positif en sa faveur en raison des situations dérogatoires et provisoires qu'il instituerait pour certains agents de l'Etat ;
- Un projet de décret fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en **groupes hiérarchiques** pour les futures commissions administratives paritaires et conseils de discipline a reçu un avis favorable ;
- Un projet de décret visant à rationaliser le travail des **commissions de réforme** des fonctions publiques de l'Etat, territoriale et hospitalière a reçu un avis défavorable à l'unanimité dans l'attente des conclusions des travaux en cours du CSFPT sur cette question ;
- Un projet d'arrêté modifiant les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade **d'attaché principal territorial** a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Ces avis tranchés sur ces différents textes ont fait dire au président que «les choses se passent bien quand on se comprend»... Tel n'a pas été le cas au sujet du projet de décret sur les commissions de réforme.

A l'issue de cette séance, s'est tenue à la demande du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la seconde **réunion du collège employeur du CSFPT**, sur la base de l'article 10 de la loi du 19 février 2007.

A l'ordre du jour, les différentes mesures soumises aux partenaires sociaux dans le cadre de la négociation salariale : valeur du point d'indice, dispositif de garantie du pouvoir d'achat, carrières et politiques indemnitaires, indemnisation des comptes épargne-temps et amélioration des politiques sociales dans la fonction publique.

L'exposé complet et détaillé de ce dispositif d'ensemble, présenté par la DGAFP, a été apprécié par le collège des élus, qui a cependant regretté que cette consultation intervienne trop tardivement, après leur adoption.

Le président Derosier a réaffirmé le souhait que soient respecté l'esprit et la lettre de l'article 10 de la loi du 19 février 2007, que le rapporteur du Livre blanc passe étrangement sous silence.

La prochaine séance du Conseil supérieur examinera le 21 mai, les propositions de réforme de ce document, ainsi qu'un projet de loi sur le transfert des parcs de l'équipement et des projets de décrets sur la filière culturelle.